

COMPTE-RENDU de la réunion de la Commission Santé Sécurité & Conditions de Travail du 11 septembre 2025

Le 11 septembre 2025, à 9h30, s'est réunie la Commission Santé Sécurité & Conditions de Travail (C.S.S.C.T.) du Comité Social et Economique (C.S.E.) de la C.A.F. du Pas-de-Calais à la CAF@ST-OMER, 7-11 Rue Saint Sépulcre - 62500 SAINT OMER.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien BRUNO, secrétaire général

Madame Virginie DESCAMPS, responsable des relations sociales & QVT

Membres de la commission :

Monsieur Cédric DELMAR

Madame Laëtitia GOUJARD-LEDUC, secrétaire de la commission

Monsieur Sacha LACOSTE, secrétaire adjoint de la commission – en Visio via TEAMS

Monsieur Mathieu SPRIET

Excusés :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur, président du CSE & de la CSSCT

Madame Eva PILLOT, membre de la commission

Madame Odile VANDERBEKE, membre de la commission

En l'absence de Monsieur PION, la séance est présidée par Monsieur BRUNO.

I- VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JUIN 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la dernière réunion est validé à l'unanimité.

Il sera transmis à l'ensemble des élus et mis à l'ordre du jour du prochain C.S.E.

II- INFORMATIONS DIRECTION

➤ MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Sur le sujet, plusieurs informations sont données par Madame DESCAMPS :

- S'agissant de l'enquête sur l'évaluation des risques psycho-sociaux (RPS) menée par notre prestataire (BUREAU VERITAS) cet été via un questionnaire, on arrive à un taux de participation à hauteur de 51% (à l'identique de l'opération précédente) ce, après relance et une petite rallonge de temps (questionnaire réouvert du 25 au 29 août 2025) ; la prestataire est en train d'en faire l'exploitation afin de repérer si des investigations spécifiques dans certaines unités de travail sont à envisager lors de ses présences sur sites ;
- Dans le cadre de la mise à jour du document unique sur les risques physiques, les dates définitives des visites programmées sont (sachant que la prestataire ne souhaitait pas revoir l'ensemble des sites mais uniquement ceux sur lesquels il y avait eu des changements depuis la dernière visite) :
 - Pour le siège : le 16/9/2025 (visite initialement prévue le 18 septembre) ;
 - Pour Calais : le 25/9/2025 ;
 - Pour la Structure Mixte d'Etaples (SME) : le 2/10/2025 ;
 - Pour St OMER : le 22/10/2025 ;
- S'agissant d'une mise à jour, les visites de sites seront moins étendues que précédemment ;
- Lors de chacune de ses visites, la prestataire se positionnera dans un bureau et les agents pourront venir s'exprimer sur les risques professionnels ;
- Certes les visites concernent la mise à jour du document unique s'agissant des risques physiques mais la Direction a estimé qu'il serait intéressant que la prestataire rencontre les managers de certains groupes de travail (PFS / recouvrement : ARIPA et créances / UTI) ;

- L'objectif est de finaliser la copie pour la fin de l'année.

Madame GOUJARD-LEDUC estime qu'à la CAF, la problématique est plus sur les RPS que sur les risques physiques.

Pour Monsieur BRUNO, il y a de tout mais il estime qu'il y a aussi des effets que l'on n'a peut-être pas encore totalement fini de mesurer et notamment s'agissant du télétravail, l'impact de l'installation à domicile du poste de travail sur le physique.

L'employeur ne maîtrise en effet pas la manière dont les agents s'organisent chez eux d'autant que ceux-ci ne se plaignent pas de peur de perdre leurs jours de télétravail mais dans ces conditions comment l'employeur peut-il s'assurer de la « *qualité de vie au travail* » à la maison ?

Pour Monsieur SPRIET, la question de l'assise est cruciale. Monsieur BRUNO répond qu'à aujourd'hui, aucune demande d'équipement en siège - lesquelles sont en outre sont minoritaires - n'a été refusée.

Monsieur SPRIET demande si le déploiement du télétravail à la CAF a entraîné une diminution des arrêts maladie. Monsieur BRUNO répond qu'il n'y a pas eu de baisse de ces arrêts. La seule incidence du télétravail a été constatée sur le nombre de temps partiel et encore, dans de faibles proportions (baisse de 5% au maximum), ce qui était un des effets logique et même souhaitable tant pour l'employeur que pour le salarié.

Madame GOUJARD-LEDUC demande si BUREAU VERITAS est toujours d'accord sur le fait d'associer les membres de la CSSCT à la démarche de mise à jour et notamment s'il sera toujours possible d'assister aux entretiens dès lors que l'agent sera d'accord.

Madame DESCAMPS répond qu'il n'y a aucune difficulté sur ce point.

III- QUESTIONS SOULEVEES PAR LA CSSCT

A- POINT DE SITUATION DU PROJET HUB

S'agissant du projet, Monsieur BRUNO informe que la Caisse est à un moment assez crucial à savoir que les équipes viennent de terminer le Macro zoning (c'est-à-dire la vérification que dans un espace donné global, on sait situer chacune des unités de travail). Il précise qu'à ce stade, c'est simplement situationnel et non métrique (par exemple, on ne peut mettre l'accueil au 4^{ème} étage).

Ce travail terminé va permettre de commencer celui sur le Micro zoning (qui est métrique) c'est-à-dire déterminer quel métrage est alloué à chaque

unité de travail en fonction de tout un tas de paramètres (le paramètre majeur : le nombre de collaborateurs mais ça va être aussi : la typologie du profil d'activité, le taux de télétravail, la nécessité d'avoir ou pas des espaces de réunion, des lieux de RDV, des espaces confidentiels...).

Il précise :

- Que les groupes de travail (portés par les ambassadeurs qui ont été identifiés hier) seront les artisans qui vont travailler à ce Micro zoning ;
- Que les organisations syndicales et le CSE ont été contactés hier par Monsieur CHOQUET pour constituer un groupe spécifique ;
- S'être invité pour guider un peu les premiers temps d'échange et surtout pour aiguiller le groupe avec les expériences vécues depuis Calais s'agissant de l'aménagement des locaux.

L'idée est que – au plus tard pour la fin octobre – la caisse ait déterminé ce Micro zoning qui est très important car il est contractuel (une fois les espaces déterminés, découle tout un ensemble technique (nombre de cloisons, de prises...) qu'il va falloir acquérir).

En marge de ces travaux, un travail va être lancé demain matin (le 12/09) sur la partie ERP accueil, travail spécifique et dans un premier temps limité aux experts (c'est-à-dire les managers accueil et RT action sociale d'Arras / les managers de secteurs accueil et action sociale / les équipes de l'ADG / les équipes de Blaq Architecture). Monsieur BRUNO estime qu'une réunion devrait suffire sachant que les espaces à dédier à l'ERP sont assez vastes (en base théorique, on est sur 300-350 m² d'accueil).

La prochaine étape sera la signature de 2 actes authentiques fin 2025 / début 2026 (la promesse de VEFA – l'engagement définitif dans la VEFA).

Madame GOUJARD-LEDUC demande combien de personnes pourront intégrer le groupe de travail spécifique OS / CSE ; en effet, en réunion CSE, il avait été dit une quinzaine de personnes or, à aujourd'hui, Monsieur CHOQUET parle de maximum 8 personnes.

Monsieur BRUNO répond que ce nombre a été imposé par le prestataire et que l'on ne pourra pas aller au-delà de 8-10 personnes.

Madame GOUJARD-LEDUC demande si la découverte de vestiges sur le futur site va avoir un impact sur le délai de livraison du projet.

Monsieur BRUNO répond que les fouilles du sol ont déjà été faites et que le partenaire s'est engagé à commencer les travaux dès la signature (premier coup de pioche : février 2026 / 1^{ère} pierre : avril-mai 2026).

B- SIEGE : ETAT DE LA COUR (celle jouxtant l'abri fumeur)

Monsieur BRUNO a en effet pu constater que quelques trous s'étaient formés dans la cour. Il indique qu'il va demander à ses équipes de refaire un peu de bitume pour la niveler.

Madame DESCAMPS précise qu'une commande a été faite.

C- FLOTTE DE VEHICULES :

- **Résultat de l'audit de mars 2025**
- **Perspectives sur le 2^{ème} semestre 2025 et 2026**

Monsieur BRUNO informe que la caisse a acheté quatre nouveaux véhicules qui sont en cours de déploiement (deux seront affectés à ARRAS et deux à CALAIS).

Il précise qu'il y aura :

- Le redéploiement de 3 véhicules vers d'autres points de forte mobilité non équipés à aujourd'hui (2 ADS / 1 véhicule dédié à des personnes amenées à se déplacer de façon plus appuyée sur le site de Calais) ;
- Une réévaluation en fin d'année s'agissant du taux et de la fréquence d'utilisation de la flotte.

Il indique qu'à aujourd'hui, on est, en l'état (c'est-à-dire avant la mise en place des nouveaux véhicules), sur un taux d'utilisation de 80% du parc ce qui peut créer des inconvénients par effet de concentration.

Y aura-t-il encore une extension de la flotte à l'avenir ? Monsieur BRUNO ne peut répondre aujourd'hui à cette question. En effet, sur ce terrain, l'habitude est de ne pas faire ce qui n'est pas utile et, selon lui, avec la dernière extension de la flotte, on devrait ne pas être loin du but. Deux aspects à envisager :

- La correspondance de la flotte aux besoins de mobilité ;
- La maîtrise du coût du déplacement qui est un sujet permanent sur lequel la caisse reste vigilante mais qui n'oblige pas non plus à faire des choix de suréquipements en matière de véhicules.

A aujourd’hui, une partie de la flotte a été dédiée à l’accueil itinérant par voie de nécessité (souci de maîtrise des coûts) ; pour le moment, une telle décision n’a pas été prise ni pour les contrôleurs ni pour les travailleurs sociaux car d’une part, l’ampleur est toute autre et d’autre part, cela n’est pas nécessaire dans la trajectoire d’économies de la caisse.

S’agissant de l’audit, la caisse a eu la restitution avec :

- Une très faible critique de nos pratiques en matière de gestion du parc, de son utilisation, de sa structuration hormis des aspects de détails (sécurisation de boîtes à clés par exemple) ;
- Une forte valorisation par les auditeurs de notre mode d’acquisition / revente (il est en effet inédit que les caisses fassent le choix et prennent le temps de prospecter des véhicules d’occasions récents particulièrement en électrique lesquels perdent très rapidement de la valeur – entre 20 et 30% la première année - et qui du coup s’en trouvent très accessibles). Cette stratégie a été vue au plan national et va très certainement être intégrée à la note de préconisation pour la gestion des flottes automobiles.

D- POINT SUR LE CHANGEMENT DE MOBILIER DE LA CAFETERIA DE CALAIS

Monsieur BRUNO informe que les mobilier ont été commandés mais qu’à ce jour, aucune date de livraison n’a été fixée.

Madame DESCAMPS projette alors un diaporama sur le projet de réaménagement de la cafeteria.

E- POINT TRAVAUX

1° - ADS DE CALAIS

Monsieur BRUNO indique ne pas avoir eu le temps d’avancer sur le dossier compte tenu de l’actualité.

2°- CAF@BRUAY

Monsieur BRUNO informe :

- Avoir un nouveau calendrier des travaux à venir avec un rééchelonnement ;
- Que la caisse a trouvé un charpentier avec lequel elle a contractualisé sachant que la réalisation des travaux est fixée en octobre ;
- Que le retard accumulé est actuellement de 3 mois ;
- Que si tout se passe bien, les équipes devraient réintégrer l'ADS vers la fin de l'année.

Monsieur BRUNO précise que le bureau de contrôle ayant ordonné une suspension de travaux sur Bruay, celui-ci devra repasser pour valider la qualité des travaux et ensuite, une réouverture de chantier devra être réalisée.

3°- CAF@STOMER : sécurisation du parking

Monsieur BRUNO rappelle que l'escalier a été sécurisé (sas de sécurité) et l'accueil réagencé et qu'il reste à aujourd'hui le portillon extérieur à planter.

Cet « extérieur » n'appartenant pas à la caisse, avant d'effectuer de tel travaux, il fallait obtenir l'autorisation de la mairie.

Cette dernière, interrogée, a fourni une réponse assez ambiguë c'est-à-dire qu'avant de pouvoir faire les travaux envisagés, il faudrait que la caisse obtienne l'autorisation d'un riverain (qui se trouve contiguë à notre propriété et pour lequel cela représenterait une forme de co-utilisation).

Le problème : l'identification de ce riverain. La caisse a donc de nouveau questionné la mairie pour obtenir plus de précisions.

En parallèle (sachant que dans un premier temps la caisse avait projeté de demander à ses équipes de faire les travaux), Monsieur BRUNO informe qu'un devis pour poser le portillon a été demandé à un professionnel et que celui-ci sera envoyé à la mairie. A voir, la réaction de cette dernière avec un projet plus « sérieux »...

4°- ARRAS : accueil

L'aménagement de l'accueil sur 270 m² est terminé.

F- DIVERS

1°- Les lampes de bureau

Monsieur SPRIET demande s'il est toujours possible - pour les télétravailleurs - d'emmener leur lampe de bureau à domicile quand ils ne s'en servent pas sur site ?

Monsieur BRUNO répond par l'affirmative.

Monsieur SPRIET demande s'il est possible de faire un rappel pour les nouveaux notamment compte tenu du fait de la prochaine arrivée de l'automne et de la baisse de la luminosité ?

Monsieur BRUNO estime que l'idée est bonne tout en précisant qu'il est possible de doublonner les lampes (c'est-à-dire être équipé sur site et au domicile).

2° - Le ménage au siège

Madame GOUJARD-LEDUC relaye des constats d'agents s'agissant du manque de propreté des toilettes notamment dans le bâtiment Beauffort.

Monsieur BRUNO répond avoir rencontré cet été des problèmes avec la société de nettoyage du fait du changement des équipes avec les congés annuels et les avoir contactés.

3° - La plainte pour exhibitionnisme

L'exhibitionniste (habitant dans la maison sise rue des promenades face au SRAP) a été interpellé il y a 15 jours en flagrance. Pour mémoire, un dépôt de plainte par des agents avait été effectué cet été épaulé par un dépôt de plainte de la Direction. Son audience devrait se tenir à la fin du mois d'octobre.

A 11h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de la CSSCT

Laetitia GOUJARD-LEDUC